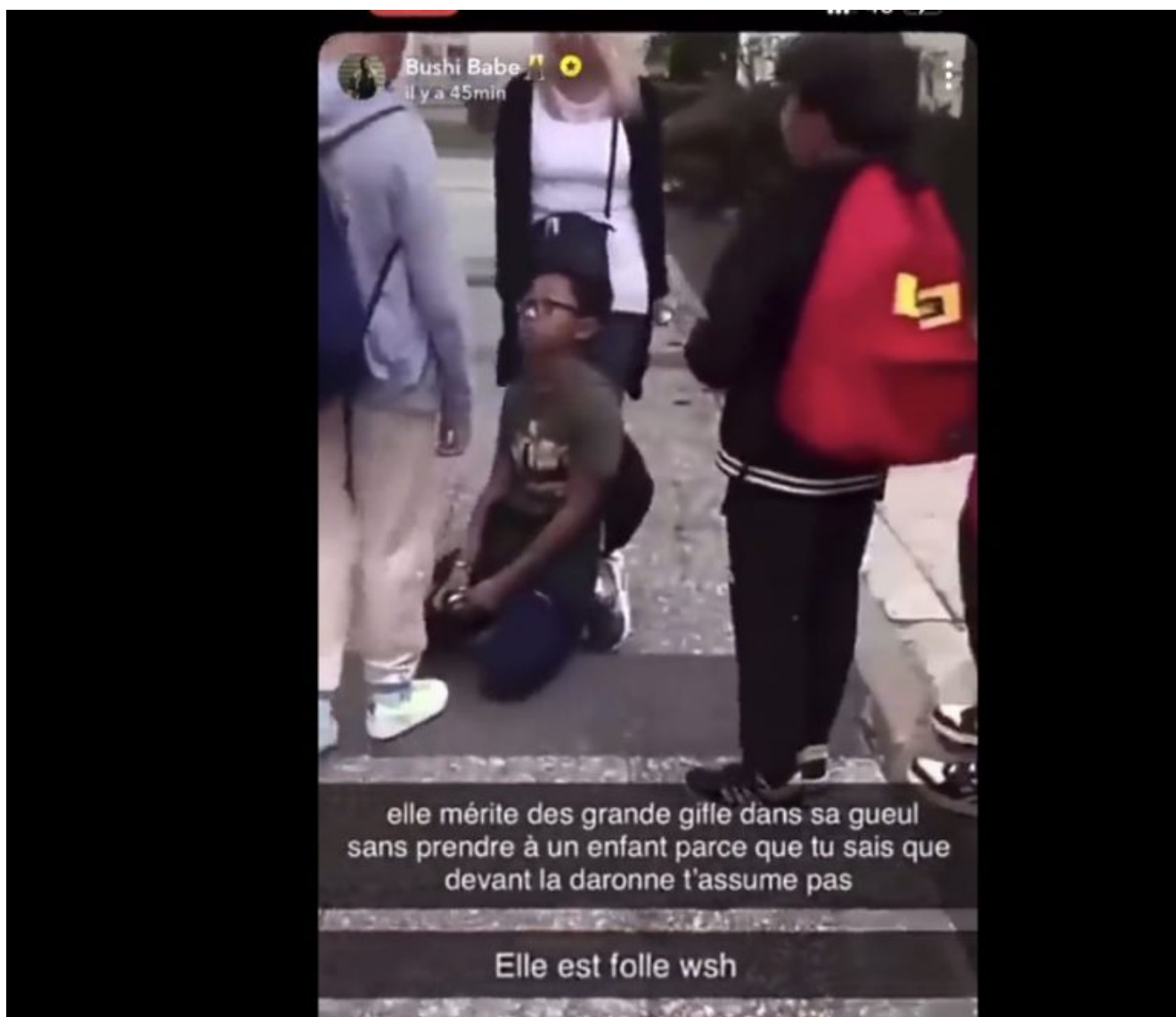
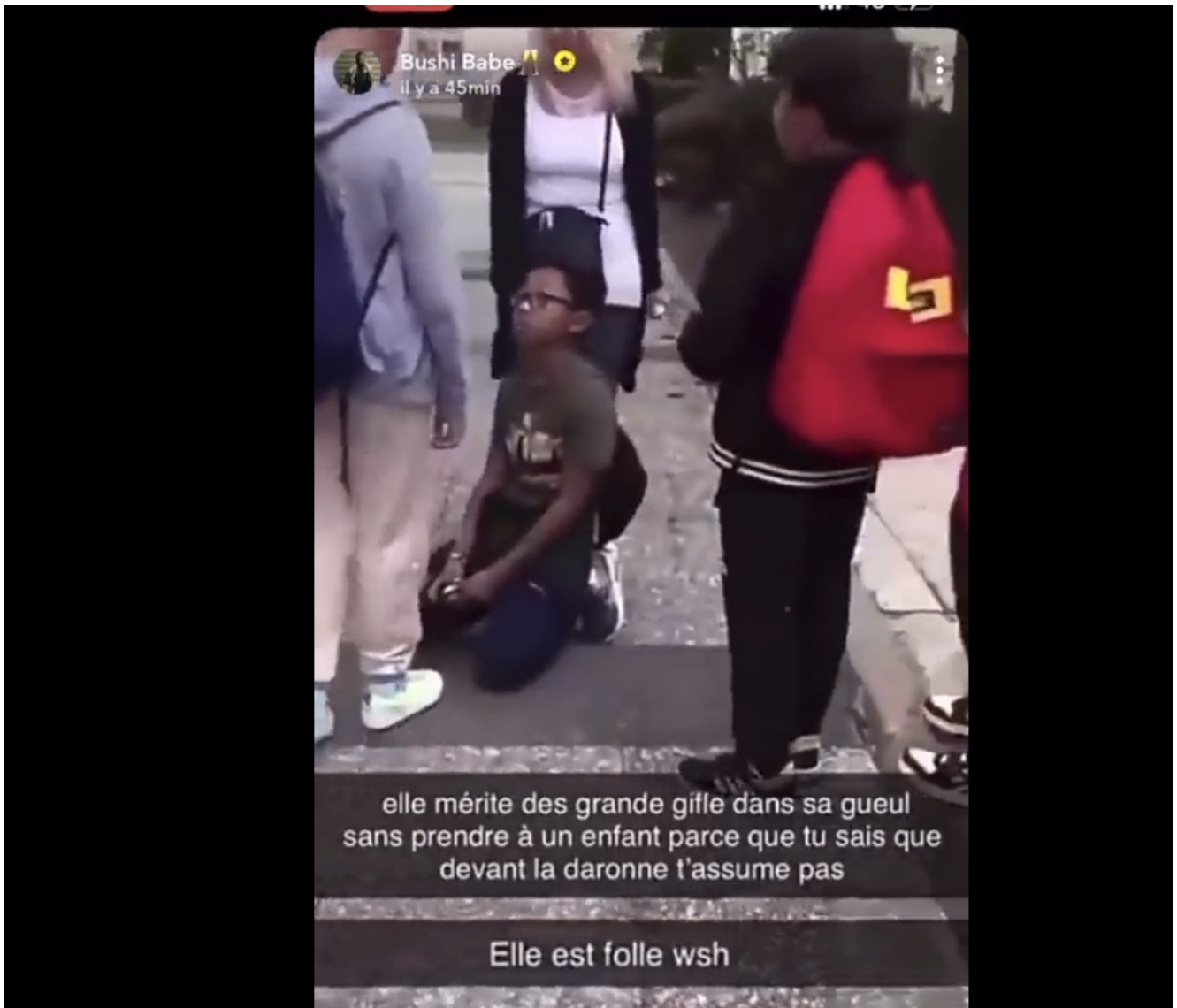


Les joies du vivre ensemble... « Mets-lui une patate dans sa gueule », « je t'encule à sec »...

écrit par Christine Tasin | 25 septembre 2023





Une mère qui défend son gosse frappé par un autre, je n'ai rien contre, au contraire, puisque ni l'école ni la justice ne se sent capable de taper du poing sur la table. Sauf que là on atteint des sommets dans la violence, la grossièreté, le sadisme... Et, au demeurant, on ne sait qui, des deux gamins a commencé et sous quelle forme.

On notera qu'il s'agit apparemment de coups et règlements de compte entre membres de la « diversité » qui, bien qu'elle habite en France et parle français, n'a rien oublié de racines sans doute africaines avec des moeurs barbares. La mère n'est pas voilée, est habillée à la française, elle a un accent (du midi ? de pays du nord de l'Afrique ?) son enfant a la peau un peu foncée, On notera que la mère a dû être exfiltrée à son retour chez elle et obligée de quitter

le quartier pour ne pas finir égorgée...

Après sa sortie de garde à vue, la femme qui a frappé un enfant a été confrontée à plusieurs personnes en bas de son immeuble. Elle a été insultée et menacée par plusieurs jeunes. Accompagnée de son avocat, elle a rapidement récupéré quelques affaires et quitté la cité.

Boissy-Saint-Léger (94) : une mère de famille interpellée pour coups et propos racistes contre un camarade de classe de son fils (MàJ : Après sa sortie de GAV, la suspecte a été confrontée à plusieurs jeunes en bas de son immeuble)
<https://t.co/0wkWJcn7aH> pic.twitter.com/B1nGTaVb9A

Elle s'en est peut-être pris à l'enfant d'un cadavre de la cité, peut-être pas, c'est juste une levée de bouclier contre une femme qui, d'origine française ou pas, ne respecte pas les codes en vigueur et ose faire justice elle-même. Je ne la défendrai pas pour autant car sa violence, son sadisme, sa grossièreté ne sont pas acceptables, même si on salue une femme capable de défier le patriarcat et la loi du silence qui règnent dans une Cité.

Cela se passe dans la France de Macron, en 2023. Et, hélas, cela se passe sans doute très souvent, de plus en plus souvent, sans témoins, dans de nombreuses écoles ou rues de France et de Navarre, où des tas de gosses, les nôtres le plus souvent, sont insultés, humiliés, tabassés, vivent la peur au ventre... et se préparent à se convertir à l'islam pour acheter la paix. C'est cela le djihad. Ce n'est pas le cas ici mais la scène est insupportable. Ce sont des gosses qu'on frappe, qu'on humilie...

Ça se passe dans le Val-de-Marne, à Boissy saint-Léger.

<https://resistancerepublicaine.com/wp-content/uploads/2023/09/les->

[faits-visibles-dans-cette-video-se-sont-deroules-ce-mercredi-20-septembre-dans-la-ci.mp4](#)



Amaury Bucco ✓
@AmauryBucco



● Les faits visibles dans cette vidéo se sont déroulés ce mercredi 20 septembre, dans la cité de la Haie Giselle, située à proximité du collège Blaise Cendrars, à Boissy Saint Léger (94). La scène a eu lieu aux alentours de 10h30, à appris @Valeurs de sources policières. La mère d'un élève s'en est pris à un collégien qui, selon ses dires, aurait agressé son fils. Après avoir copieusement insulté l'agresseur présumé de son fils, elle l'a forcé à se mettre à genou, puis a demandé à son fils de venir lui mettre une gifle. Les parents du collégien insulté et frappé sur la vidéo ont porté plainte, vidéo à l'appui, et averti le responsable de l'établissement. Quelques heures plus tard, vers 14h, toujours ce mercredi 20 septembre, la mère de l'élève impliquée dans la scène a été interpellée à son domicile et placée en garde-à-vue pour violences sur mineur de 15 ans, provocation directe d'un mineur à commettre un délit et injures raciales. Selon nos informations, à l'issue de ses 48h de GAV, elle a été déférée et devrait être jugée en comparution immédiate lundi prochain, au tribunal de Créteil. Outre l'élève victime des insultes et coups, son fils est également considéré comme victime des agissements de sa mère, puisqu'il lui a été demandé de commettre des violences sur son camarade. Compte tenu de la proximité géographique entre les domiciles des deux familles (qui sont voisines), la mère mise en cause pourrait être placée sous contrôle judiciaire ou en détention provisoire en attendant son jugement.

Source [twitter](#)

